



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 avril 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaiterais vous transmettre la lettre ci-jointe que vous adressez le Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, Sameh Shokry, pour vous informer des derniers faits survenus en ce qui concerne le Grand barrage éthiopien de la Renaissance (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Mohamed Edrees



**Annexe à la lettre datée du 13 avril 2021 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Le 13 avril 2021

J'ai l'honneur de m'adresser à vous et aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU afin de vous informer des derniers faits survenus en ce qui concerne la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

Depuis juillet 2020, l'Égypte prend une part active au processus conduit par l'Union africaine qui, conformément au mandat arrêté par le Bureau de l'Union africaine lors du sommet tenu le 21 juillet 2020, vise à faciliter la conclusion d'un accord contraignant sur la mise en eau et l'exploitation du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Tout au long de ces pourparlers, l'Égypte a négocié de bonne foi et s'est évertuée à parvenir à un accord juste et équilibré qui préserve les droits et les quotas des trois pays ainsi que leurs intérêts communs. La preuve en est que l'Égypte n'a eu de cesse de chercher des solutions avantageuses pour tous qui permettent à l'Éthiopie d'atteindre ses objectifs de développement par la production rapide et durable d'hydroélectricité tout en atténuant les effets néfastes du barrage sur les populations situées en aval en Égypte et au Soudan.

Il est à déplorer que le processus mené sous l'égide de l'Union africaine se soit avéré infructueux jusqu'à présent. Les négociations qui ont duré plus de huit mois ne nous ont pas rapprochés d'un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Les positions de nos trois pays continuent de diverger et les efforts déployés pour trouver un terrain d'entente sur les questions juridiques et techniques en suspens n'ont pas abouti. En dépit de la souplesse dont l'Égypte fait preuve et de l'attention sincère que nous portons aux préoccupations et aux intérêts de l'Éthiopie, nos négociations n'ont donné lieu à aucun progrès à cause des positions intransigeantes adoptées par l'Éthiopie, lesquelles trahissent une absence de volonté politique de conclure un accord qui tienne compte des droits de riverains de l'Égypte et du Soudan ou qui prévoit des mesures adéquates pour atténuer les dommages éventuels que le barrage pourrait occasionner aux deux États situés en aval. L'Éthiopie semble bel et bien réticente à devenir partie à un instrument juridiquement contraignant qui confère des droits et des obligations clairs aux trois parties et qui établisse des mécanismes solides visant à en assurer la mise en œuvre effective.

En outre, lors de la dernière réunion ministérielle trilatérale qui s'est tenue à Kinshasa les 4 et 5 avril 2021 sous les auspices de la République démocratique du Congo, qui exerce actuellement la présidence de l'Union africaine, l'Éthiopie a refusé de reprendre les négociations sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Cette réunion avait été convoquée afin de relancer les négociations selon des modalités améliorées qui permettraient de surmonter l'inefficacité de la formule qui avait été adoptée dans le cadre du processus conduit par l'Union africaine au cours des mois précédents et de faire en sorte que ces pourparlers aboutissent.

Malheureusement, l'Éthiopie a rejeté les multiples propositions et idées que l'Égypte et le Soudan ont présentées pendant cette réunion ministérielle pour revoir et améliorer les modalités du processus dirigé par l'Union africaine. Elle a rejeté la proposition tendant à former un quatuor international, qui agirait en tant que médiateur entre les trois parties, ferait intervenir l'Union européenne, les États-Unis et l'ONU, et serait dirigé par la République démocratique du Congo. L'Éthiopie a également refusé un cadre de négociation 1+3, formule selon laquelle les négociations seraient avant tout conduites par la République démocratique du Congo, les trois

partenaires internationaux venant compléter les efforts du Président de l'Union africaine.

De même, l'Éthiopie a refusé une proposition qui mettait en exergue le leadership du Président de l'Union africaine et qui prévoyait que la République démocratique du Congo faciliterait les négociations avec l'aide de l'Union européenne, des États-Unis et de l'ONU afin de formuler des solutions aux questions juridiques et techniques en suspens. Enfin, lors de la session de clôture de la réunion ministérielle, l'Éthiopie a rejeté une proposition dans laquelle il était réaffirmé que la République démocratique du Congo conduirait et faciliterait les négociations, et que le Président de l'Union africaine pourrait par ailleurs s'appuyer sur les instruments et les ressources à sa disposition pour faciliter le processus de conclusion d'un accord. Elle s'est même opposée à ce qu'il soit précisé dans le communiqué final publié à l'issue de la réunion ministérielle de Kinshasa que les négociations devaient reprendre dans le but de parvenir à un accord juridiquement contraignant sur la mise en eau et l'exploitation du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Pourtant, lors de la réunion au sommet du Bureau de l'Union africaine tenue le 21 juillet 2020, les trois pays avaient été enjoins de parachever dans les meilleurs délais le texte d'un accord contraignant sur la mise en eau et l'exploitation du barrage.

Plus déconcertant encore, l'Éthiopie a déclaré à plusieurs reprises qu'elle entendait entamer la deuxième phase de la mise en eau, qu'un accord soit conclu ou non avec l'Égypte et le Soudan. Si elle est entreprise unilatéralement, cette deuxième phase, au cours de laquelle l'Éthiopie devrait retenir au moins 13,5 milliards de mètres cubes d'eau dans le réservoir du barrage, pourrait causer des dommages considérables, voire désastreux, à l'Égypte et au Soudan.

En particulier, 20 millions de citoyens soudanais qui vivent en aval du barrage et les installations hydroélectriques soudanaises, y compris le barrage de Rosseiris, seraient directement touchés et menacés par cette deuxième phase et par la poursuite de la mise en fonctionnement unilatérale du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. De même, l'Égypte, qui dépend entièrement du Nil pour ses moyens de subsistance et pour la survie de ses 105 millions de citoyens, pâtirait du projet, en particulier pendant les périodes de sécheresse qui pourraient coïncider avec la mise en eau et l'exploitation du barrage, ce qui serait susceptible de provoquer d'importantes pénuries d'eau sur son territoire.

Par ailleurs, l'Éthiopie a récemment suggéré que les trois pays établissent un mécanisme d'échange de données techniques sur le processus de mise en eau du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Échanger des données techniques peut, au premier abord, sembler une proposition constructive ; or, en l'occurrence, il s'agirait en fait de faire respecter des dispositions de fond qui figureriaient normalement dans un accord sur la mise en eau et l'exploitation du barrage. La mise en place d'un mécanisme d'échange de données hors du cadre d'un tel accord reviendrait à obtenir la reconnaissance et l'acceptation de facto par l'Égypte de la mise en eau unilatérale du barrage par l'Éthiopie. Le remplissage du réservoir doit se dérouler conformément à des modalités arrêtées dans un accord global sur la mise en eau et l'exploitation du barrage, dont la mise en œuvre doit être contrôlée, entre autres, par un mécanisme d'échange de données.

En conséquence, l'Égypte appelle la communauté internationale à faire comprendre à l'Éthiopie combien il importe de s'engager de bonne foi dans des négociations visant à conclure un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance dans les mois à venir et de s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale, y compris de procéder à la deuxième phase de mise en eau pendant la saison des crues qui débutera au cours de l'été 2021, jusqu'à ce qu'un accord soit conclu.

Faute d'accord, si les intérêts et la sécurité hydrique des États riverains en aval étaient compromis, toute l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique connaîtraient une escalade des tensions, ce qui constituerait une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. L'Égypte se trouverait dans une position stratégiquement intenable et la survie et les moyens de subsistance de nos peuples seraient subordonnés à la domination d'un riverain en amont qui a prouvé qu'il n'avait pas la volonté politique d'agir en tant que partie prenante et co-riverain responsable.

Je garde l'espoir qu'il est envisageable de parvenir à une entente sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance et d'éviter ainsi que cette question ne devienne source de tension et d'instabilité. En effet, grâce à la participation active de la communauté internationale, il est possible de conclure un accord juste et équilibré qui permette de faire ressortir le potentiel de coopération entre nos trois pays et d'amorcer une nouvelle ère pour l'ensemble du bassin du Nil et l'Afrique de l'Est.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République arabe d'Égypte
(Signé) Sameh **Shokry**
